



Droit de grève et débouchés

Par **Bruno C.**, le **22/01/2024** à **10:37**

Bonjour à tous,

Je travail dans une TPE/PME dans le secteur de la métallurgie, dépendant de la convention collective de la Métallurgie de la région Parisienne.

Le problème est que nous sommes 6 employés sur 10 à faire actuellement grève pour plusieurs raisons les principales étant:

-Que l'on reçoit nos salaires au bon vouloir du patron (à ce jour nous avons été payés 60% de Décembre et ils nous annoncent vouloir régler le reste en Février en même temps que la paie de Janvier) et ce de façon récurrente depuis des mois.

-Il nous prélève la mutuelle mais il ne la paye pas, résultats les droits sont suspendus et ce depuis Septembre 2022.

L'entreprise va mal malgré de nombreux efforts de part et d'autre, cependant nous sommes fatigués de prendre sur nous, nous avons supporté pas mal de chose (salaire payés partiellement, jours de carence non payés depuis des mois, plus de ménage, plus d'EPI, plus

de primes, plus de mutuelle, etc)

Aujourd'hui nous sommes à l'arrêt, le patron nous explique que sans travail ils n'y aura pas de salaires, l'expérience nous montre qu'avec le travail nous n'avons que peu de ce que l'on doit avoir...

Nous ne voulons plus travailler ainsi, le patron ne fait que peu de promesses et elle ne l'engage que peu, et bien souvent il ne s'y tient pas.

Il y a parmi nous des gens qui ont plus de 20ans de maison, personne ne souhaite partir de lui même et perdre tous ses droits, surtout qu'il ne facilite rien car aucune rupture conventionnelle n'est possible avec lui, les derniers collègues partis n'ont toujours pas eu leurs soldes de tout compte alors qu'ils sont partis depuis des mois.

Il nous a demandé de nous positionner par rapport à ça un par un et de maintenir ou non la grève, en expliquant que de toute façon sans travail ce sera la liquidation judiciaire.

Ce n'est pas à nous de prendre cette décision, c'est à lui de trouver des solutions!

Il ne répond à aucune de nos demandes.

Questions:

-Sommes nous obligés de faire Grève dans les locaux ou pouvons nous ne pas venir sur place pour aller à des rdv type avocats etc? (sans avoir à poser de congés etc car ils seraient

très certainement refusés. Nous n'avons pas de syndic)

-Il a dit que nous devrions assumer la responsabilité de nos positions, oui et? Que risquons nous? Nous sommes dans notre bon droit non?

-Ce que nous voulons c'est la régularisation immédiate de la mutuelle et le règlement intégral des salaires, ainsi qu'un engagement ferme de sa part à nous régler intégralement tous les mois au plus tard le 2. Tout cela paraît légitime non?

-Les jours de grève ne sont pas payés, une procédure longue entamerait fortement nos finances, cependant cette somme serait récupérable si nous allons plus loin? (à l'amiable ou prud'hommes)

Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **22/01/2024** à **11:27**

bonjour,

vous pouvez saisir l'inspection du travail.

vous pouvez vous faire aider par une organisation syndicale.

salutations

Par **Prana67**, le **22/01/2024** à **12:11**

Bonjour,

Au point où vous êtes le plus simple serait de chercher un autre boulot, ça recrute dans la métallurgie en ce moment.

Sinon même réponse que youris, inspection du travail et syndicat pour vous aider. Vous pouvez probablement entamer une procédure de résiliation judiciaire de vos contrats de travail aux torts de l'employeur vu qu'il ne paie pas les salaires en temps et en heures.

Concernant les jours de grève, vous pouvez les récupérer à l'amiable, mais vu l'état de votre entreprise ça me paraît compliqué.

Par **Bruno C.**, le **22/01/2024** à **12:37**

Merci pour vos réponses.

Pour l'inspection du travail ils n'interviennent qu'en cas de problème de sécurité d'après eux, nous avons été plusieurs à y aller et les réponses sont toujours les mêmes il ne se passe rien. Nous n'avions même pas de chauffage jusqu'à la semaine dernière ou il y avait des températures négatives et qu'ils ont fini par l'allumer (il faisait avant ça entre 3° et 6° le matin dans l'atelier)

Pour le syndic on est en train de voir mais c'est long, car lors des dernières élections de cse il y avait eu plusieurs soucis et personne n'a osé se présenter...

C'est vrai que ça recrute mais on ne retombe pas toujours sur ses pattes facilement, surtout avec 10 ou 20ans d'ancienneté...

Nous devons rencontrer notre patron cet après-midi mais nous sommes un peu désabusés.